



Lycée polyvalent Jules VERNE
23, rue des Chesneaux, BP 90178
02405 Château-Thierry
03 23 83 90 00
Siret : 190 200 014 00016
N° UAI 0021939X



BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Vous avez choisi de soutenir le lycée polyvalent Jules VERNE et nous vous en remercions vivement.
Pour pouvoir vous envoyer votre reçu libérateur justifiant de votre versement,
merci de nous retourner ce formulaire complété par courrier ou par mail :

Lycée polyvalent Jules VERNE
Service Comptabilité
23, rue des Chesneaux, BP 90178
02405 Château-Thierry
ce.0021939x@ac-amiens.fr
patrice.parmentier@ac-amiens.fr



En 2023, vous pouvez sur la plateforme « SOLTéA » nous déclarer bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage.



VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise (ou apposez votre cachet).....
Adresse
Code postal Ville N° de Siret
Nom et prénom du contact..... Fonction
Téléphone..... Mail

VOTRE VERSEMENT

Solde de la taxe : 2023, les 3 étapes à connaître :

1. Calculer le montant dû au titre de la masse salariale 2022,
2. Déclarer et payer ce montant à l'Urssaf ou à la MSA via la DSN d'avril 2023 (5 ou 15 mai 2023)
3. Désigner le LPO Jules VERNE de Château-Thierry via la plateforme « SOLTéA » à compter de fin mai/début juin

Montant de votre versement : €

A quel titre avez-vous choisi de soutenir notre établissement ?

Partenaire/ Recrutement/Stages/Alternance

Diplômé Lycée Jules VERNE

Parent d'élève

Fournisseur

Autre